

DEPARTEMENT de la GIRONDE  
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX  
Commune de LORMONT

-----

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

-----

**Séance ordinaire du VENDREDI 25 MARS 2011**

L'an **deux mille onze**, le **vendredi vingt-cinq mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s :

Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Claude **SENENT**, Catherine **VEYSSY**, Bernard **RIVAILLÉ**, Pierrette **DUPART**, Philippe **QUERTINMONT**, Henriette **DUFOURG CAMOUS**, Paulette **FOURCADE**, Jean-Claude **FEUGAS**, Michèle **FAORO**, Mireille **KERBAOL**, André **MAGNIER**, Claude **DAMBRINE**, Izzet **KOC**, Amina **N'DIAYE**, Marc **BOUCAUD**, Jeannick **MORA**, Tayeb **BARAS**, Maria **RAMIREZ**, Manuel **NAVALES**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Xavier **DARRIGO**, Monique **BLÜGE**, Marie-Françoise **OLIVIERI**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Gilles **BESSON**, Brétislav **PAVLATA**, Stéphanie **GEORGES**, Sandra **DELORD**.

Absent :

Arnaud **RICHARD**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

**N° 11/017**

**ITINERAIRE PEDESTRE DE RANDONNEE : CREATION**

Mademoiselle Mónica CASANOVA est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Henriette DUFOURG CAMOUS fait part à ses Collègues que la Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.) reconnue par les Ministères de l'Environnement et des Sports s'applique depuis longtemps à développer un réseau d'itinéraires de randonnées pédestres à travers le territoire.

Le Comité Départemental de la F.F.R.P. soumet à la commune un de ses projets : le GR 655. Seuls le GR8 (parcourant le Médoc) et le GR 654 (menant à St Jacques de Compostelle) existent sur la Gironde.

En passant par Lormont, le GR 655 pourrait emprunter des voies communales mais également des voies communautaires ou encore privées. En effet, deux variantes sont proposées :

- un GR 655 direct qui arrivant de la Z.I. de Bassens (par les quais) emprunterait à partir de la place Aristide Briand la voie Jacquaire par les quais jusqu'à la Bastide,
- une variante qui suivrait depuis le Grand Came la voie jacquaire passant par la cité Carriet et le vieux Lormont. A partir de la Place Aristide Briand, on rejoindrait le lavoir Gelot, l'église, la rue du Kiosque, l'allée de la Sauvageonne, le chemin du Rouquey jusqu'au parc. Après un parcours dans le parc de l'Ermitage, la sortie se ferait par les quais à Lissandre.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un accord de principe pour le passage et le balisage de l'itinéraire GR 655, après que le Comité Départemental Gironde de la F.F.R.P. aura requis les autorisations nécessaires auprès de tous les autres interlocuteurs impliqués (C.U.B., privés,...).

Avis favorable de la Commission Affaires Générales du 21 Mars 2011.

Accord unanime du Conseil Municipal.

FAIT A LORMONT, le 28 Mars 2011  
pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,**  
**Jean TOUZEAU**

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.